

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RECTIFICATIF

portant sur le projet de

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du 17 juin au 22 juillet 2015 inclus

Par arrêté n°2015-036 du 19 juin 2015, Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix a rectifié l'arrêté n°2015-024 relatif à l'enquête publique, organisée du 17 juin au 22 juillet 2015, sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Aix.

Ainsi, suite à une erreur matérielle concernant le jour de permanence des commissaires enquêteurs sur la commune de Puyloubier, il est précisé que celle-ci se tiendra à :

- l'Hôtel de ville de Puyloubier, Square Casanova 13114 Puyloubier, le **10/07/2015**, et non le **10/06/2015**, de 9h00 à 12h00.